Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 7 mars 2025

Carpentras : les épiceries de nuit devront fermer à 22h

La Ville de Carpentras a décidé de renouveler l'arrêté municipal imposant la fermeture des épiceries de nuit à 22h, et ce, dès ce lundi 10 mars.

Cet arrêté, imposant la fermeture des épiceries de nuit à 22h, vise à préserver la tranquillité publique, lutter contre les nuisances nocturnes, protéger les habitants des regroupements tardifs et prévenir les dégradations de l'espace public. « La consommation excessive d'alcool, disponible dans ces commerces, est un facteur aggravant des violences intrafamiliales et de l'insécurité routière, tout comme les produits stupéfiants, indique Serge Andrieu, maire de Carpentras. Il est donc de notre responsabilité d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour limiter ces risques. »

La municipalité de Carpentras avait instauré un premier arrêté similaire en 2022 qui avait engendré des résultats très favorables. Ce nouvel arrêté, qui prendra effet ce lundi 10 mars, devrait s'appliquer pour

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 7 mars 2025

une durée d’un an. « Face à l’augmentation du narcotrafic, cette réforme devient impérative », ajoute le maire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !